

Ecole maternelle Jules Renard  
10 rue Jean Royer  
54710 Fléville

## **CONSEIL D'ECOLE du 19 juin 2018**

Présents : -Ecole : Mmes Dion et Meunier  
-Mairie : M. Boulanger, Mme Pécorari  
-Délégué de parents d'élèves : Mme Laurent (le Préau)

Excusés : -Inspecteur de l'Education Nationale : M. Vinkler  
-Délégué de parents d'élèves : M. Weier (le Préau)

### **1) Changement des horaires de l'école maternelle**

Madame la DASEN a accepté et signé la nouvelle proposition de rythmes scolaires, à dater de la rentrée de septembre 2018. Ces horaires seront les suivants, sur une semaine de 4 jours :

Maternelle et élémentaire : 8h30-11h45 / 13h45-16h30

Les horaires des A.P.C (Activités Pédagogiques Complémentaires) seront précisés à la rentrée des classes.

### **2) Effectifs à la rentrée prochaine**

-A ce jour, 53 élèves sont attendus pour la rentrée 2018-2019 et ainsi répartis : 18 grands, 21 moyens et 14 petits.

-Concernant les tout-petits, 4 familles d'enfants nés en 2016 ont retiré un certificat de pré-inscription à la mairie et sont venues rencontrer Mme Meunier pour finaliser l'inscription. Elle leur a précisé que leur enfant serait inscrit sur une liste d'attente jusqu'aux vacances d'été mais qu'il n'y avait que très peu de chance pour que leur enfant soit accueilli à la rentrée 2018.

Une réponse écrite ou verbale sera donnée aux familles avant les vacances d'été.

### **3) Projet de répartition pédagogique**

La répartition à l'heure actuelle serait donc la suivante :

\*classe de Madame Dion : 14 PS + 12 MS

\*classe de Madame Meunier : 18 GS + 9 MS

(Attention : risque de modification des effectifs à la rentrée)

### **4) Les cotisations**

Actuellement, nous demandons pour chaque élève une participation financière pour l'achat de fruit et pour la coopérative scolaire et nous vous en remercions.

Cette participation s'élève à 36 euros pour l'année scolaire : 7 euros par trimestre pour les fruits et 5 euros par trimestre pour la coopérative scolaire (achat de matériel pédagogique).

Depuis la rentrée 2008, date de l'introduction des fruits dans cette école, le montant est resté le même, soit 7 euros par trimestre. Même constat concernant le montant de la coopérative qui n'a pas été augmenté depuis plusieurs années.

En accord avec les représentants des parents d'élèves, le montant de la cotisation à partir de la rentrée 2018 sera augmenté de 1 euro par trimestre. Cette augmentation permettra aux enseignantes de continuer à investir dans du matériel pédagogique désormais plus coûteux.

### **5) Bilan des échanges GS/CP**

-Depuis le mois de mai, tous les élèves de GS, par groupes de 2 ou 3, passent une partie de la matinée au CP où la maîtresse leur propose un exercice de lecture et 3 CP viennent présenter un travail réalisé dans leur classe ou lire une histoire aux GS.  
-Les élèves de CP devaient venir voir nos petites acrobaties le lundi 25 juin mais en l'absence de Mme Bertrand, enseignante du CP, cette rencontre est annulée.

### **6) Bilan des sorties et animations du 3<sup>ème</sup> trimestre**

-12 juin : sortie à Pexonne à la Combelle  
-22 juin : petite danse, acrobaties et chant dans la salle de jeux de l'école maternelle

### **7) Point divers**

-Les parents d'élèves sont plutôt satisfaits des photos de classe et des portraits réalisés par le photographe. Quelques remarques ont été faites sur les enfants portant des lunettes et une famille s'est plainte du teint « blafard » de leur enfant sur le portrait. Mme Meunier a informé le photographe des remarques faites. Il souligne qu'il ne peut pas améliorer la qualité des portraits pour les enfants portant des lunettes sans antireflet. Concernant l'autre remarque, il a offert exceptionnellement 2 portraits (un en noir et blanc et un autre un peu retouché) à la famille mécontente. Nous tenons à remercier grandement son professionnalisme.

-Tout d'abord, nous rappelons à l'ensemble des parents que lors d'une sortie scolaire, les parents accompagnateurs doivent s'occuper de tous les enfants ou du groupe d'enfants qui leur est attribué et non pas exclusivement de leur enfant. De plus, les parents accompagnateurs doivent faire preuve d'une grande discrétion c'est-à-dire qu'ils ne doivent en aucun cas rapporter par la suite des propos ou des jugements erronés et hâtifs sur le comportement ou l'attitude de certains enfants.

-Nous remercions la mairie pour l'achat du matériel pédagogique et du matériel de rangement demandés par les enseignantes.

-Madame Dion demande à nouveau d'avoir la confirmation qu'il y aura bien une personne de la garderie à partir de 8h20 jusqu'à l'arrivée de Mme Silvérii Tina, vers 8h30 pour aider au déshabillage des élèves de sa classe et aux toilettes.

**BONNES VACANCES et RENDEZ-VOUS LE LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018 pour une nouvelle année scolaire!**